

thon avait emporté chez lui le rapport et les pièces ; il demanda qu'elles fussent cherchées et remises au Comité. — Prieur demanda que la Convention chargeât ses Comités de Salut public et du Commerce de prendre des mesures pour rétablir la circulation des marchandises. — Laporte divagua, par ses déclamations ordinaires, contre les faux patriotes de Commune-Affranchie, complices de Robespierre et de Couthon : — « Que les Comités et les Jacobins, ajoutait-il, n'écoutent pas les scélérats qui se sont rendus de Lyon à Paris, et qui feraient beaucoup mieux de s'occuper de rendre leurs comptes que de jeter le trouble ici. » — Robert Lindet vint occuper plus utilement la tribune. Il présenta, au nom du Comité de Salut public, le tableau de la situation de la France. Arrivant à ce qui nous concerne, « Portez, dit-il, vos regards sur Commune-Affranchie pour faire cesser la démolition des édifices ; faites rentrer les citoyens dans les ateliers, ils sont faits pour créer et non pas pour détruire. Ce ne sont pas des réglemens qu'on vous demande. Assurez la liberté de l'exportation, il se présentera un assez grand nombre de citoyens pour assembler la soie, la faire fabriquer, et faire expédier les étoffes en pays étranger. Les autres manufactures, la chapellerie, la fabrique de draps se relèveront avec les mêmes succès, et Lyon sortira de ses ruines. » Ainsi, le Comité, dans le but de rendre Lyon à sa vie industrielle, rejetait les moyens artificiels, entr'autres, le plan de Dupuis et de Reverchon. Il n'adoptait que l'activité libre et individuelle, et il ne la secondait que par des encouragemens moraux et par la cessation des obstacles qui l'enchaînaient.

La Convention, adoptant les conclusions du rapport, rendit un décret dont voici les dispositions principales : Mesures pour faciliter la délivrance des certificats de civisme. — Le Comité d'Instruction publique rédigera un cahier d'instruction pour chaque décade, dont l'objet sera de ranimer l'amour du travail et d'affermir les citoyens dans les principes de la morale. L'instruction décadaire sera lue, dans toutes les communes, en assemblée générale, en présence des pères, mères et enfans. Les arts, la musique, le chant d'hymnes patriotiques donneront de l'attrait à ces séances. — Consignation des sommes dues à des marchands étrangers, appartenant à des nations avec lesquelles la République est en guerre. — Les Comités du Commerce et des Finances feront un rapport sur les avantages et désavantages qui peuvent résulter de la liberté d'exportation des marchandises de luxe, avec la condition d'en retirer, en France, la valeur, en effets, matières et marchandises de quelque espèce que ce soit ; sur